

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. ALQUIER Jérémy et après convocations régulièrement faites à domicile le 16 avril 2026

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	18

**Présents** : Jérémy ALQUIER - Françoise CANOVAS - Cédric CARME - Julie DURAND - Christian SEGUIER - Delphine BERNARD - Claude FABRE - Jérôme CROS - Mélanie RUZAFI - Anthony DURAND - Catherine DUFOUR - Alain VIDAL - Nicole SUC - Martine BETELLE - Xavier MAFFRE- Luc CABROL

**Ont donné pouvoir** : Nicole GIMENO à Françoise CANOVAS Hugo MUSSET à Julie DURAND  
Tatiana CORREIA DE JESUS à Xavier MAFFRE

**Secrétaire de séance** : Françoise CANOVAS

**OBJET** : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de St Amans Sout lors de la commission des Finances effectuée le 8 avril 2026 ;  
Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de St Amans Sout,  
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;  
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
Considérant les éléments susvisés ;  
APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint Amans Sout  
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance : Françoise CANOVAS

Pour extrait conforme, à Saint Amans Sout le 28 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 29 avril 2026



Le Maire

Jérémy ALQUIER

